

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye - Semaine du 11 janvier au 17 janvier 2019

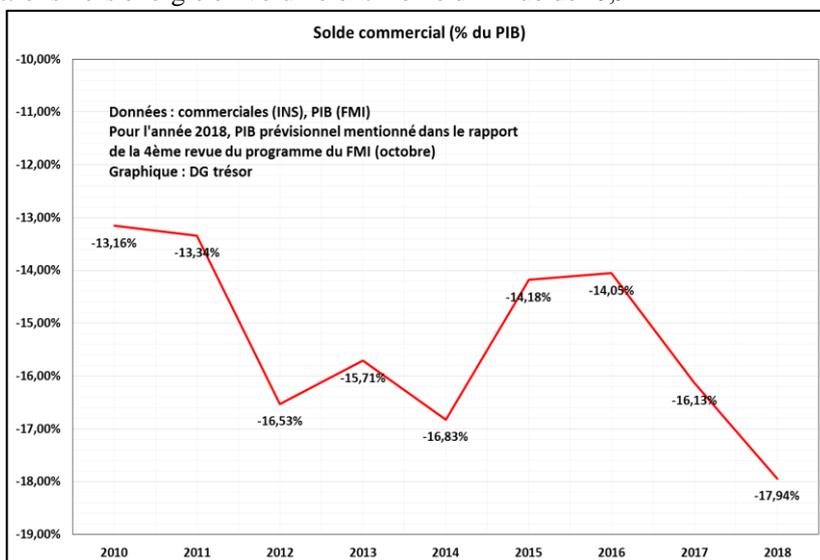
Tunisie

- Le déficit commercial s'est accru de +22,2% sur l'année 2018 à prix courants et en glissement annuel, en lien avec le creusement du déficit de la balance énergétique (+53,2% sur la période), et a atteint 17,94% du PIB fin 2018.
- Une grève générale concernant l'ensemble des services publics s'est tenue jeudi 17 janvier 2019, du fait de l'absence d'accord entre le gouvernement et la principale organisation syndicale sur une majoration salariale dans la fonction publique.
- Selon la Banque Mondiale, le taux de croissance du PIB tunisien devrait s'établir à +2,9% en 2019.
- L'Assemblée des représentants du peuple a adopté les amendements relatifs à la loi sur la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, ce qui constituait l'une des conditions pour une sortie de la Tunisie de la liste des pays sous surveillance du Groupe d'Action Financière (GAFI).
- Le ministère du commerce tunisien a publié un communiqué apportant des précisions sur la mesure mise en œuvre le 28 novembre 2018 relative aux restrictions quantitatives à l'importation.
- Le gouvernement tunisien a rendu public les noms des entreprises sélectionnées pour la construction et la gestion de plusieurs centrales éoliennes sous le régime des autorisations.

TUNISIE

- Le déficit commercial s'est accru de +22,2% sur l'année 2018 à prix courants et en glissement annuel, en lien avec le creusement du déficit de la balance énergétique (+53,2% sur la période), et a atteint 17,94% du PIB fin 2018.

Selon les dernières données publiées par l'Institut national de la statistique (INS), le déficit commercial sur l'année 2018 a progressé de +22,2% en glissement annuel. Ainsi, il s'élevait à 19 Mds TND (6,1 Mds EUR) sur l'année 2018, soit 17,94% du PIB¹, contre 15,6 Mds TND (5,7 Mds EUR) en 2017, soit 16,13% du PIB. La hausse des exportations en valeur (+19,1% en 2018 en g.a., à 41 Mds TND) est légèrement inférieure à celle des importations en valeur (+20,0% à 60 Mds TND). Ces variations sont liées principalement à un effet-prix : les exportations en volume (prix constants, base 2010) n'ont progressé que de +3% en 2018 en g.a. (+4,2% en 2017) et les importations en volume ont augmenté encore plus faiblement (+1,3% en 2018 en g.a., après +2,8% un an auparavant). Pour rappel, le taux de change annuel moyen EUR/TND en 2018 s'est déprécié de 14,81% par rapport à celui de 2017. Contrairement au régime général, en 2018 les exportations du régime offshore ont augmenté moins vite (+16,1%) que les imports (+22,3%). En outre, les exportations du régime offshore ont progressé moins vite en 2018 que l'année précédente (+19,83). L'une des explications pourrait être que les entreprises étaient moins incitées en 2018 à exporter via le régime *offshore* en Tunisie, compte tenu des réformes fiscales mise en œuvre. Sur le plan sectoriel : i/ Les exportations en valeur des secteurs de l'agriculture et des industries agroalimentaires ont progressé encore plus fortement (+45,2% en 2018, après +20,9% en 2017) et représentaient en 2018 13,2% des exportations totales (contre 10,8% un an auparavant). Cette bonne performance a permis de compenser le ralentissement de la croissance des exportations des industries électriques (+9,5% en 2018, après +23,7% en 2017), qui représente le secteur exportateur tunisien le plus important avec 27,2% des exportations totales en 2018. ii/ La progression des importations totales s'explique principalement par la hausse des importations énergétiques (+39,9% en 2018). Les importations hors énergie en volume ont même diminué de -0,9% sur l'année 2018. En conséquence, le déficit énergétique, qui s'élevait à 6,2 Mds TND en 2018 (contre 4 Mds TND en 2017), représente désormais 32,4% du déficit de la balance commerciale. Sur le plan bilatéral, le déficit commercial de la Tunisie en valeur est lié principalement aux échanges avec la Chine (-5,4 Mds TND en 2018 contre -4,4 Mds TND en 2017), l'Italie (-2,9 Mds TND en 2018 contre -2,1 Mds TND en 2017), la Turquie (-2,3 Mds TND en 2018 contre -1,9 Mds TND en 2017), l'Algérie (-1,5 Md TND en 2018 contre -0,7 Md TND en 2017) et la Russie (-1,4 Md TND en 2018 contre -1,1 Md TND en 2017). *A contrario*, la Tunisie enregistre un excédent commercial vis-à-vis de la France (+3,5 Mds TND en 2018 contre +3 Mds TND en 2017), de la Libye (+1,2 Md TND en 2018 contre +0,9 Mds TND en 2017) et du Maroc (+0,3 Md TND en 2018 contre un déficit de +0,2 Mds TND en 2017).



¹ Il s'agit du PIB prévisionnel pour l'année 2018 mentionné par le FMI dans le rapport de la 4ème revue du programme (octobre).

- Une grève générale concernant l'ensemble des services publics s'est tenue jeudi 17 janvier 2019, du fait de l'absence d'accord entre le gouvernement et la principale organisation syndicale sur une majoration salariale dans la fonction publique.

Une grève générale concernant à la fois la fonction publique et le secteur public, soit 677 000 fonctionnaires et 350 000 employés des entreprises publiques, a été organisée le 17 janvier 2019 à l'appel de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT). Elle est la conséquence de l'échec des négociations entre l'UGTT et le gouvernement sur une majoration salariale dans la fonction publique. Le syndicat réclame des augmentations de salaires supérieures à celles proposées par le gouvernement, ces dernières étant comprises entre 130 à 180 dinars par mois selon les catégories, et réparties en deux tranches sur les deux prochaines années. Selon l'UGTT, les hausses de salaires dans la fonction publique doivent être au moins égales à celles observées dans le secteur public (soit une hausse de la masse salariale estimée à +6,65%). Selon des sources syndicales, le mouvement a connu un succès important, avec un taux de participation global de 90%. *A contrario*, selon les chiffres des sources officielles relayés par le journal *African Manager*, la grève aurait été peu suivie : elle n'aurait mobilisé que 37.000 agents de la fonction publique et du secteur public.

- Selon la Banque Mondiale, le taux de croissance du PIB tunisien devrait s'établir à +2,9% en 2019.

La Banque Mondiale (BM) a publié son [rapport sur les « Perspectives pour l'économie mondiale »](#). Pour la Tunisie, après deux années de croissance modérée à +1,1% en 2016 et +2,0% en 2017, une bonne récolte agricole et la relance du tourisme ont selon la BM contribué à stimuler la croissance du pays, estimée à +2,6% sur l'année 2018. Pour 2019, « grâce aux réformes entreprises et à l'amélioration de l'activité touristique », le taux de croissance de l'économie tunisienne devrait encore progresser pour s'établir à +2,9%. La BM expose néanmoins certains risques pour 2019. Sur le plan économique, une forte appréciation du dollar américain pèserait négativement sur le niveau de dette extérieure libellée en devises de certains pays importateurs de pétrole, dont la Tunisie. De plus, la BM prévoit un durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale pouvant affecter la Tunisie. Enfin, selon la BM, « ces prévisions reposent sur le double postulat que les tensions géopolitiques dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord ne s'intensifient pas de façon considérable et que les conflits affectant certaines économies auront des répercussions limitées sur le reste de la région ».

- L'Assemblée des représentants du peuple a adopté les amendements relatifs à la loi sur la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, ce qui constituait l'une des conditions pour une sortie de la Tunisie de la liste des pays sous surveillance du Groupe d'Action Financière (GAFI).

Le projet de loi organique n°2018/28 modifiant et complétant la loi organique n°26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent a été adopté jeudi 10 janvier 2018 par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Ces amendements sont l'une des conditions fixées pour une sortie de la Tunisie de la liste « des pays sous surveillance » du Groupe d'Action Financière (GAFI). Les amendements concernent i/ la non-acceptation de sommes d'argent liquide égales ou supérieures à 500 TND et ii/ la réception des alertes des instances administratives et de contrôles en cas de découverte d'opérations douteuses, lors des inspections faites sur les personnes citées dans l'article 107 de la loi organique n°26. Pour rappel, la Tunisie doit finaliser le plan d'action du GAFI dans les délais impartis, soit avant la fin du mois de janvier 2019, pour pouvoir sortir de la liste du GAFI en 2019.

- Le ministère du commerce tunisien a publié un communiqué apportant des précisions sur la mesure mise en œuvre le 28 novembre 2018 relative aux restrictions quantitatives à l'importation.

Le ministère du commerce a publié [un communiqué](#) le jeudi 10 janvier 2019, précisant la liste de produits importés qui seront désormais soumis à des mesures restrictives. Pour rappel, comme mentionné dans les brèves du 30 novembre au 6 décembre 2018, le dédouanement de produits non essentiels listés dépend depuis le 28 novembre 2018 d'une autorisation d'importation. Ces produits seront ensuite soumis à des contrôles techniques (censés être conformes aux cahiers des charges à l'importation), avant d'être écoulés sur le marché national. Les cahiers des charges devraient être publiés par arrêté conjoint du Ministre chargé du commerce et des ministres concernés. D'ici là, l'importation de ces produits reste possible moyennant un titre de commerce extérieur. Le ministre du commerce justifie cette décision par la nécessité de mettre en place un « contrôle technique mieux adapté et plus efficace sur les produits concernés visant principalement la protection du consommateur ». Le ministère du commerce indique qu'il sera « dans tous les cas, mis fin à cette mesure et au mécanisme de contrôle technique par des cahiers des charges », une fois que les deux projets de loi relatifs à la sécurité alimentaire et à la sécurité des produits industriels auront été adoptés.

- Le gouvernement tunisien a rendu public les noms des entreprises sélectionnées pour la construction et la gestion de plusieurs centrales éoliennes sous le régime des autorisations.

Lundi 10 janvier 2019, le Chef du Gouvernement Tunisien, M. Youssef Chahed, a annoncé les résultats de l'appel d'offres restreint relatif à la construction et à la gestion de plusieurs centrales éoliennes d'une capacité totale de 120 M W, sous le régime des autorisations. La construction et la gestion de ces infrastructures nouvelles, estimées à 415 M TND, sera entreprise par deux sociétés françaises (Quadran et VSB Energies Renouvelables), une entreprise néerlandaise (UPC Tunisia Renewables) et une société allemande (ABO WIND WAG). En outre, selon le gouvernement, les prix de revente à la Société Tunisienne du Gaz et de l'Electricité, seront inférieurs à 140 millimes par kWh. A noter que dans le but de réduire son déficit énergétique et de respecter ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris, la Tunisie a fait le choix de porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 30% d'ici 2030.